

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025
DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TARBES

Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni
au grand amphi, le **jeudi 13 mars 2025 à 09 h 30.**

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 25 sont présents et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 31 voix délibératives.

DELIBERATION : CPER P2IA – Pôle de Pédagogie Innovante et d'Attractivité : Convention financière avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Dans le cadre de ce projet d'un montant de 4 M€, il est rappelé que l'Etat et les collectivités territoriales participent à son financement.

La convention financière établie avec le Conseil Départemental 65 et présentée ce jour en séance confirme l'engagement de ce dernier à hauteur de 800 k€ dans ce projet.

Le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du conseil de délibérer sur la convention financière avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du CPER pour le projet Pôle de Pédagogie Innovante et d'Attractivité.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres délibérants la convention financière avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du CPER pour le projet Pôle de Pédagogie Innovante et d'Attractivité.

Votants : **31** membres ayant voix délibérative

POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants de la convention financière avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du CPER du projet Pôle de Pédagogie Innovante et d'Attractivité.

Fait à Tarbes, le 13 mars 2025

Pour le Président du Conseil d'Administration,
Antoine NUNES

Le Directeur,
Jean-Yves FOULQUIER

